

LA CAVE COOPÉRATIVE « VIGNERONS DU BÉRANGE » DE VENDARGUES DÉMÉNAGE, UN PRÉLUDE AU RÉINVESTISSEMENT URBAIN DES ABORDS DE LA RM613

Aujourd'hui, vendredi 18 février 2022, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Guy LAURET, Maire de Vendargues, Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole délégué à l'Artisanat, aux parcs et zones d'activités artisanales, Jean-Paul CHAUCHON, Président du groupement de producteurs Les Grès visitent la cave coopérative de Vendargues, l'occasion d'évoquer l'aménagement du site de Meyrargues en présence de Jérôme DESPEY, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et de Yvon PELLET, Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à l'Agriculture, à la Viticulture et aux Manifestations afférentes auprès de Isabelle Touzard, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée à la Transition écologique et solidaire, à la biodiversité, à l'énergie, à la l'agroécologie et à l'alimentation.



Les vigneronns sont les architectes de nos paysages et particulièrement dans une Métropole comme la nôtre où les vignes sont notre jardin. Le vin fait partie de l'ADN de Montpellier, de notre patrimoine culturel et naturel. C'est également l'avenir de notre Métropole. C'est pourquoi au mois de septembre dernier nous avons lancé la création du Pôle Vin.

L'objectif? Structurer cette filière d'excellence et la valoriser à l'échelle nationale et internationale. Pour garantir le succès de ce nouveau pôle, l'union de tous les professionnels est nécessaire.

La cave coopérative des « Vignerons du Bérange » implantée depuis 1939 à Vendargues fait partie de l'Histoire de la commune. Triplement certifiée et travaillant sur 7 cépages, la cave coopérative annonce aujourd'hui officiellement son déménagement. Un déménagement qui intervient dans le cadre de l'aménagement du site de Meyrargues.

Si ce déménagement est l'opportunité de moderniser les outils de production de la cave, c'est également l'opportunité de repenser l'aménagement de l'entrée Sud de la commune, tout en préservant et en valorisant les espaces agricoles et naturels « productifs » pour créer des emplois.



Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

“

Ce projet de déplacement de la cave coopérative est important pour Vendargues pour plusieurs raisons. Tout d'abord et c'est primordial, c'est un soutien à nos viticulteurs, un signal fort envoyé par la Métropole et la commune : c'est une nouvelle étape dans le parcours de la ruralité de la Métropole qui s'écrit ce matin !

Et je suis très heureux qu'elle ait pour cadre Vendargues.

Nos viticulteurs seront à la tête d'une structure de vinification dernier cri qui doit leur permettre de travailler dans des conditions optimales et proposer une gamme de produits encore plus compétitifs. L'emplacement choisi, à proximité de grands axes structurants et qui sera desservi par le futur BusTram permettra une meilleure accessibilité, tant pour les vigneron en période de vendanges que pour l'accueil des consommateurs. Et complètera cette notion si importante aujourd'hui de ville du quart d'heure !

Pour la commune, la requalification future de ce quartier, c'est aussi la possibilité d'organiser au mieux le carrefour actuel qui est très dangereux, de réfléchir à une entrée supplémentaire pour le projet de ZAC de Meyrargues tout en sécurisant l'accès aux logements existants situés au sud de la RM613.

C'est aussi l'amélioration du cadre de vie pour les riverains actuels et c'est une mesure environnementale qui élimine de fait les risques ponctuels de rejets accidentels des eaux traitées induites par l'activité de la cave coopérative.



Guy LAURET,
Maire de Vendargues,
Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole,
Délégué à l'Artisanat, aux parcs et zones d'activités artisanales.

“

Pour sa récolte 2020, la cave coopérative a produit 55 000hl. La plupart de ces volumes sont revendiqués en IGP OC (86% du volume en 2020), cette appellation nous permettant une meilleure valorisation pour nos coopérateurs. Le reste de la récolte se partage entre l'IGP Hérault (9% du volume) et les 5% restants sont sans indication géographique protégée principalement pour notre marché particulier et CHR.

90% du volume est vendu en vrac à nos partenaires négociant. Pour la partie négociée, le Bag In Box est notre chiffre d'affaires le plus important avec des clients professionnels fidèles. Nous souhaitons accentuer le marché de la bouteille délaissé depuis une dizaine d'années. Nous avons relancé la sélection parcellaire depuis 2 ans afin de travailler différemment avec nos producteurs et de proposer des produits remplis de typicité. Nous avons d'ailleurs reçu plusieurs médailles sur ces produits, une belle reconnaissance et de quoi nous remplir de motivation.

Pour le vrac, nous développons l'appellation Terres du Midi avec nos négociants ainsi qu'un marché en Agriculture Biologique dont les premiers raisins arriveront pour la récolte 2022. Avec l'implication de nos adhérents, les surfaces certifiées HVE et Terra Vitis sont en augmentation. Nous souhaitons également valoriser ce travail dans nos produits conditionnés. Fin mars, nos nouvelles bouteilles feront leur apparition avec des produits et un design revisités, nous avons hâte de pouvoir partager ce travail d'équipe. Après cette année difficile, nous accueillons 2022 avec enthousiasme.



Jean-Paul CHAUCHON
Président du groupement de producteur Les Grès.

I. LES VIGNERONS DU BÉRANGE, UNE CAVE COOPÉRATIVE EMBLÉMATIQUE À VENDARGUES

Les Vignerons du Bérange sont implantés depuis 1939 à Vendargues et rassemblent des viticulteurs issus de 23 communes dans les départements du **Gard et de l'Hérault**. Administrée par Jean-Paul CHAUCHON, la cave produit en moyenne 60 000 hl, une production réalisée majoritairement en vrac (93%) auprès de négociants, les 7% restants étant vendus au caveau de vente et à **d'autres clients professionnels (GMS, CHR, Associations, ...)** pour un chiffre d'affaires de 4,5M€.

LES PRINCIPAUX CÉPAGES EXPLOITÉS PAR LES VIGNERONS DU BÉRANGE ET LES MOYENS DE PRODUCTION DE LA CAVE

Avec une capacité de production de 140 000hl, la cave coopérative de Vendargues propose les principaux cépages suivants : Chardonnay, Sauvignon, Merlot, Cabernet Sauvignon, Cinsault, Grenache et Marselan.

En termes de moyens de production, la cave coopérative compte 2 quais de réception, 2 pressoirs continus, 4 pressoirs pneumatiques et 2 cuves élites.

16 cuves de 50 tonnes auto-vidantes servent à la vinification rouge traditionnelle et 2 chaînes de thermovinification à la vinification en MPC (moût pré-fermentaire à chaud). Les blancs et rosés sont vinifiés dans des cuves en béton (160 cuves) et Inox (20 cuves).

Pour le stockage du vin, la cave utilise les cuves en béton et en inox mais aussi 50 cuves époxy avec chapeaux flottants.

Enfin, pour assurer le traitement des effluents de la cave, une station d'épuration a été mise en place en 1995.

UNE CAVE TRIPLEMENT CERTIFIÉE AVEC LES LABELS TERRA VITIS, HVE ET AB

Les raisins vinifiés à la cave coopérative sont en appellation IGP OC. La plupart des vignes ont une irrigation maîtrisée permettant une production homogène d'année en année.

Depuis 2002, les Vignerons du Bérange s'impliquent dans une démarche de qualité en organisant des visites parcelaires pour classer les vignes avant les vendanges. Ces classes sont basées sur différents critères et permettent le suivi qualitatif des produits et la gestion des apports.

En 2020, la cave franchit une nouvelle étape en termes de développement qualitatif puisqu'avec le soutien de l'Agence de l'Eau et de la Région, elle se lance dans des certifications environnementales.

L'objectif ? Garantir la durabilité des exploitations viticoles et la santé financière



140
000hl

C'est la capacité
de production
de la cave les
Vignerons du
Bérange

de la cave coopérative face à des marchés de plus en plus exigeants.

Ainsi, les Vignerons du Bérage ont obtenu trois labels de certification :

- TERRA VITIS (3,5% du volume)
- HVE (25% du volume)
- AB qui sera mis en place en 2022.

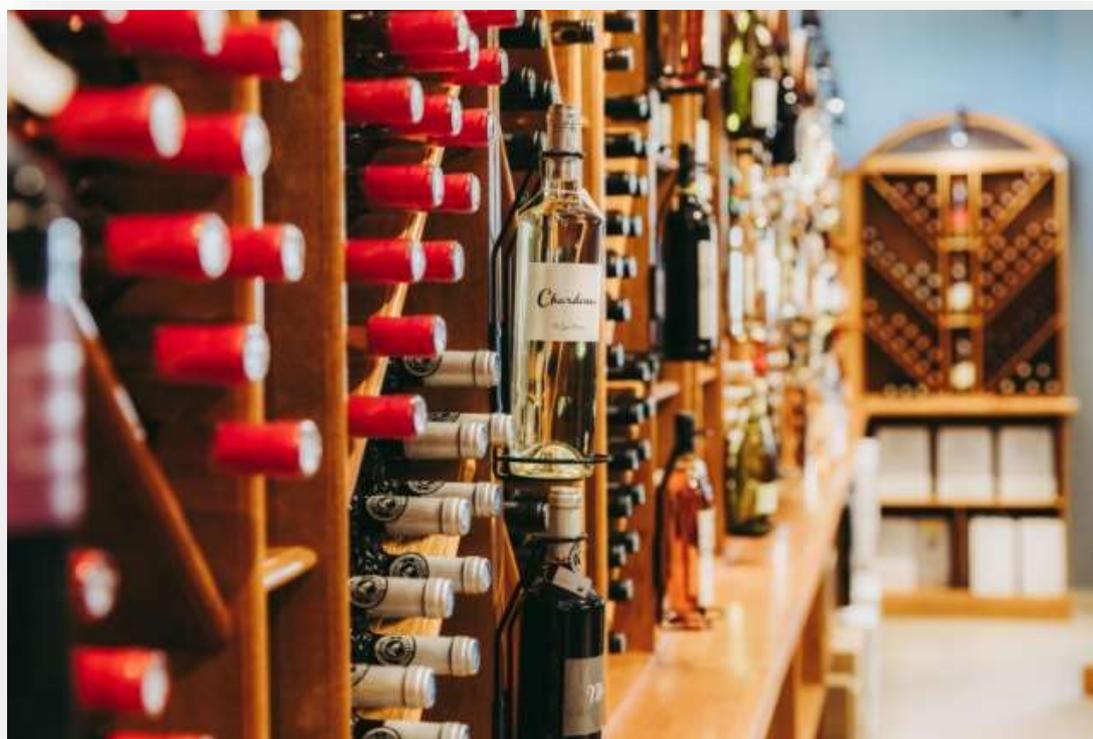
Les objectifs fixés par les Vignerons du Bérage sont d'atteindre 15% des volumes en Terra Vitis, 80% en HVE et développer l'Agriculture biologique sur 60ha.

Dans cette optique la cave a embauché une personne dédiée aux certifications et s'appuie sur les compétences de la Chambre d'agriculture et de l'ICV pour accompagner les coopérateurs dans leurs démarches.



LE CAVEAU DE VENTE DES VIGNERONS DU BÉRAGE, UNE VITRINE DU TRAVAIL DES PRODUCTEURS

Le caveau de vente des Vignerons du Bérage se situe au siège de la cave coopérative. En véritable vitrine du travail des viticulteurs, il met en avant les produits de la coopérative.



Cave coopérative « les Vignerons du Bérage ». Crédit : DR.

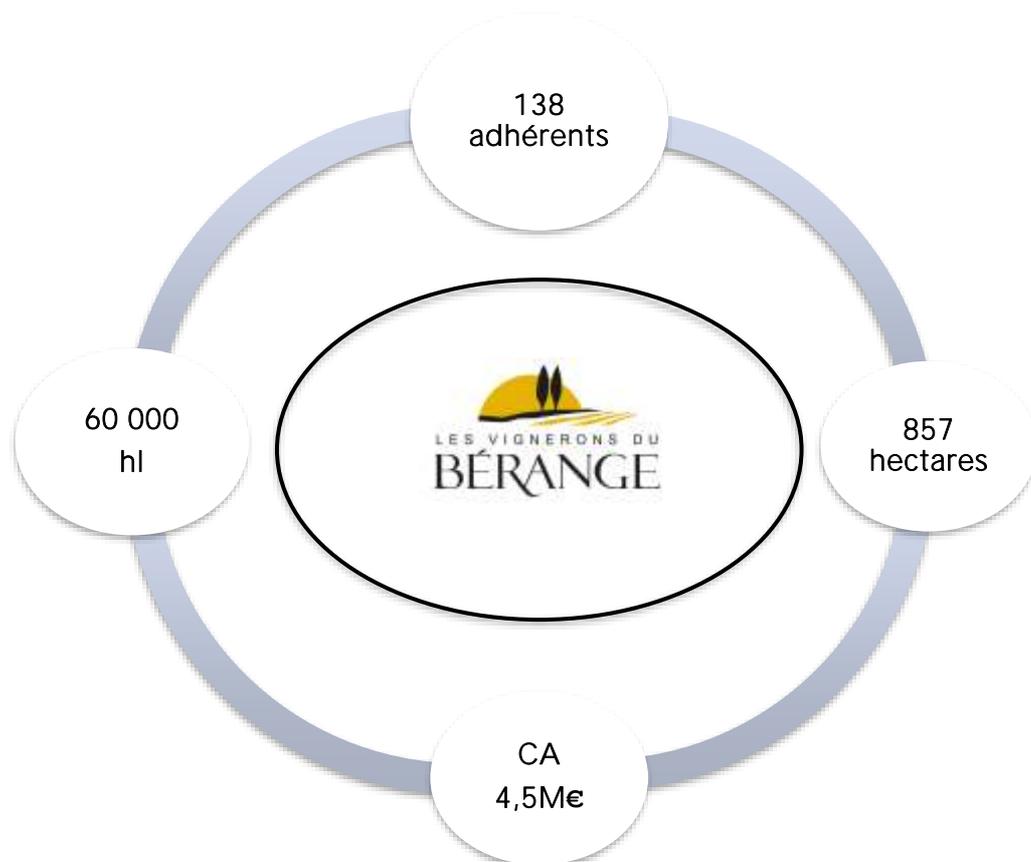
3

Labels de certification :
AB, Terra Vitis et
HVE



Depuis deux ans, les Vignerons du Bérage s'impliquent dans la sélection parcellaire pour travailler l'aspect qualitatif en micro-vinification, une méthode qui permet d'atteindre une qualité supérieure pour le produit fini et ainsi relancer la dynamique des ventes de bouteille qui représente à ce jour, 11% du chiffre d'affaires du conditionné. Ce travail a permis aux Vignerons du Bérage de recevoir plusieurs médailles.

LA CAVE COOPÉRATIVE DES VIGNERONS DU BÉRANGE EN CHIFFRES



II. LE DÉMÉNAGEMENT DE LA CAVE COOPÉRATIVE SUR LE SITE DE MEYRARGUES, UN PRÉLUDE AU RÉINVESTISSEMENT URBAIN DES ABORDS DE LA RM613

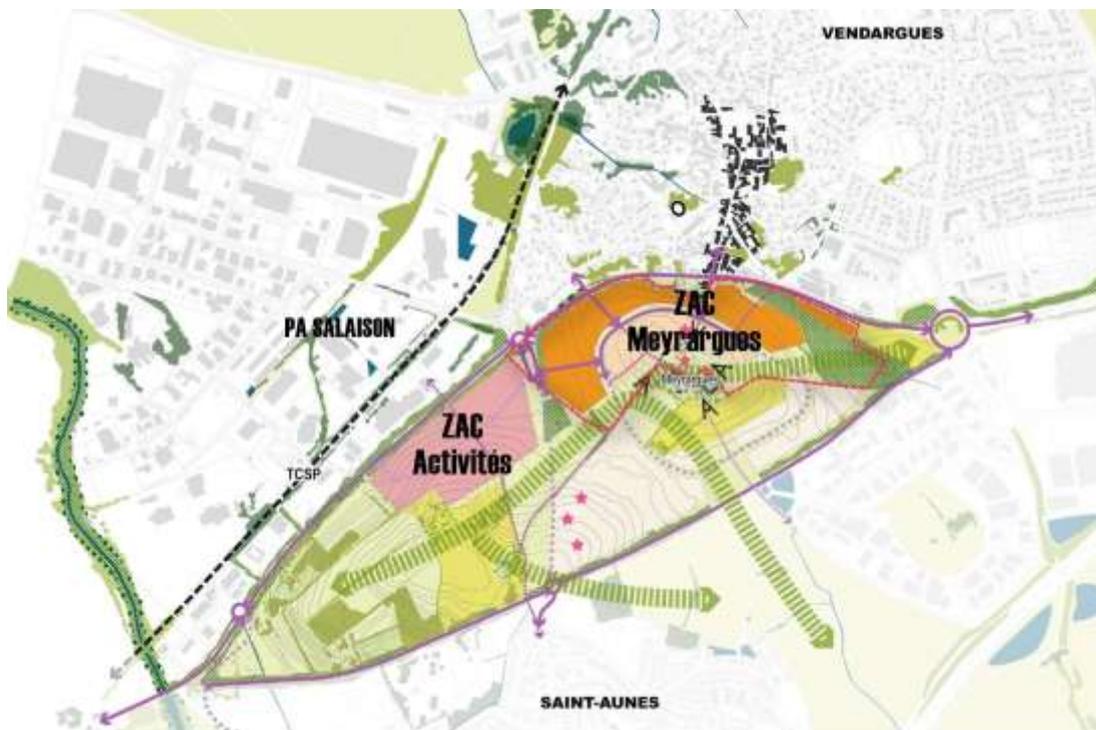
Le site de Meyrargues (96 hectares) est situé au sud du territoire communal de Vendargues, au contact du **parc d'activités économiques du Salaison, la RM613** et le centre-ville.

Constitué de terres agricoles et d'espaces naturels, il comprend également le hameau de Meyrargues. Si le SCOT de 2006 identifiait déjà ce site comme un **secteur d'extension urbaine mixte, l'emprise initiale a été revue à la baisse** dans le SCOT 2019 actuellement en vigueur et ce, pour préserver 32 hectares espaces agricoles et naturels. Un protocole a même été signé avec la **Chambre d'Agriculture afin que 10 hectares soient maintenus en terres agricoles** « productives ». Au final, après réalisation des études urbaines préalables, en lien étroit entre **la commune et la Métropole, 51 ha d'espaces agricoles et naturels** seront préservés.

Le secteur d'extension urbaine identifié au SCOT de 2019 a une vocation mixte avec un **niveau d'intensité intermédiaire (30 log/ha minimum)** et doit **comprendre une part d'activités économiques en regard du parc d'activités du Salaison.**

96ha

dont 51ha en
espaces
agricoles et
naturels



CRÉER 1 600 LOGEMENTS DANS LES 25 PROCHAINES ANNÉES

La commune a validé en 2019 une programmation sur le site prévoyant à la fois la production de 1 600 logements tant en extension qu'en réinvestissement urbain dans les 25 prochaines années et l'aménagement d'un parc d'activités de 10,5 hectares. Ce projet urbain, phasé dans le temps, sera notamment réalisé sous la forme de 3 ZAC successives.

La commune a sélectionné en 2019 le groupement GGL/Hectare comme aménageur d'une première ZAC d'une superficie de 23,8 hectares permettant la production de 780 logements.

Le dossier de création de la ZAC 1 a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2020.

L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZAC DE 10,5 HECTARES À VOCATION ÉCONOMIQUE, UNE COMPÉTENCE DE LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER

La ZAC 2 à vocation économique – environ 10,5 hectares – de compétence métropolitaine sera aménagée en parallèle de la première ZAC.

Ce parc d'activités aura vocation à accueillir 500 emplois et permettra, à la demande de la Commune de Vendargues, la relocalisation de la cave coopérative viticole qui impulsera la mutation urbaine de son site d'implantation actuel en façade de la RM613.

Pour cela, Montpellier Méditerranée Métropole a d'ores et déjà confié un mandat d'études préalables à la SA3M.

COÛT DU PROJET

Les services de Montpellier Méditerranée Métropole ont travaillé à l'identification des équipements publics. Pour rappel, la Métropole a déjà investi 9M€ HT pour requalifier le Parc d'Activités du Salaison, ce qui a permis d'accueillir entre 1 200 et 1 500 emplois supplémentaires et de produire 40 000m² de Surface de Plancher tout en économisant la consommation de 20 hectares de terres agricoles et naturelles.

III. MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, CAPITALE DU VIN

Montpellier Méditerranée Métropole abrite sur son territoire une richesse viticole à laquelle aucune autre métropole française ne peut prétendre : avec 200 vigneron·s sur près de 300 hectares, le vignoble est aux portes de Montpellier, traçant un lien intime entre la ville et la campagne.

La Métropole occupe également une position de carrefour stratégique, au cœur du plus grand vignoble de France, le Languedoc, en plein essor.

À cela s'ajoute un écosystème dynamique, porté par des instituts de recherche, de formation et une filière de la gastronomie et de l'hôtellerie de premier plan. Forte de son histoire viticole séculaire, de son patrimoine agricole et d'un capital humain unique, Montpellier Méditerranée Métropole a lancé en septembre 2021, une démarche inédite avec la création du Pôle vin. Un pôle destiné à affirmer l'ambition de la Métropole de Montpellier de devenir une capitale du vin à l'échelle nationale et internationale.

Une ambition qui s'appuie avant toute chose sur le rassemblement de toutes les forces des filières de la vigne et du vin, et qui se déploie dans une vision stratégique pour faire rayonner le vignoble montpelliérain par-delà les frontières.

200
vignerons sur
près de 300
hectares
&
2864
ha
consacrés à la
vigne dans la
Métropole de
Montpellier, soit
6,8% de sa
superficie totale

Carte du vignoble de l'AOC Languedoc



MONTPELLIER, CARREFOUR DES VINS DU LANGUEDOC

Montpellier est au cœur du plus grand vignoble de France, l'Occitanie. Son département, l'Hérault se hisse 1^{er} département viticole de la Région Occitanie et 2^e département viticole de France. Au carrefour de mille et un vignobles, Montpellier peut s'affirmer comme l'une des capitales mondiales du vin.

La viticulture dans l'Hérault en chiffres :

- 2^e département viticole de France
- 84 900 hectares
- 1 400 caves particulières et 59 caves coopératives
- Plus de 500 événements œnotouristiques par an
- 20 œnorandos labellisés par la fédération Française de Randonnée en partenariat avec le Département de l'Hérault
- 1^{ère} région de vin bio de France

METTRE LA VIGNE, SES FEMMES, SES HOMMES AU CŒUR DU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

Sous l'impulsion de son Président, Michaël Delafosse, et de son conseiller délégué à la Viticulture, Yvon Pellet, la Métropole de Montpellier a souhaité porter un nouveau souffle pour le rayonnement de la viticulture de notre territoire, sur les volets agro écologique, touristique, paysager, économique, et culturel.

Tout comme l'histoire de la médecine et de la science, multiséculaire à Montpellier, la viticulture puise ses racines au plus profond de l'identité de ce territoire. Elle représente aujourd'hui et demain un potentiel de rayonnement important qu'il s'agit de travailler avec l'ensemble de la filière.

Cette nouvelle ambition a trois dimensions :

- Mettre les citoyens de la Métropole au cœur de la relation entre la vigne, les vignerons et le produit en favorisant les rencontres, l'appropriation, la découverte et la fierté locale de ce patrimoine gastronomique,
- Faire de Montpellier une destination vin, véritable porte d'entrée de l'œnotourisme local et régional,
- Positionner Montpellier comme capitale du vin à l'instar de Dijon, Mâcon ou Bordeaux.

UN PÔLE VIN POUR VALORISER LE VIGNOBLE ET STRUCTURER LA FILIÈRE

Le lancement du Pôle Vin s'inscrit dans une stratégie de moyen-terme destinée à renforcer le rayonnement de Montpellier.

Ce Pôle vin permettra de centraliser et de coordonner les actions des différents acteurs de la filière. Il permettra d'offrir une plus forte visibilité au niveau national et international, auprès des institutions, des partenaires commerciaux et du grand public.

LES 4 ORIENTATIONS DU PÔLE VIN

- Accompagner le développement national et international
- Créer une communication régulière auprès des professionnels et du grand public
- Proposer un guichet unique d'entrée
- Accompagner la filière sur les évolutions administratives

LA CRÉATION DU CONSEIL DES VINS

Le lancement du Pôle Vin, vendredi 26 septembre 2021, a marqué la création officielle du Conseil des Vins de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette instance, réunissant élus et professionnels occupera un rôle de consultation et de concertation entre tous les acteurs majeurs de la filière.

Des actions ont d'ores et déjà été lancées en 2021 et 2022 : la Première Foire des vins de Montpellier Méditerranée Métropole à Heidelberg en octobre 2021, les rencontres vigneronnes (27 et 28 novembre 2021), une manifestation nouveau format qui permet aux citoyens d'être au cœur du vignoble en allant à la rencontre des producteurs dans leurs domaines, la tenue d'un événement spécifique au salon de l'agriculture le 1^{er} mars 2022, la création du « Salon de Montpellier – Vins d'Occitanie » les 2 et 3 mai 2022 au Corum. La Métropole de Montpellier a également engagé sa candidature au label « Vignobles et Découvertes » auprès d'Atout France en décembre dernier. Enfin, un soutien de 251 000€ a été voté comme aides d'urgence aux producteurs face à la baisse de production engendrée par l'épisode de gel d'avril 2021.



@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Pauline CELLIER

04 67 13 49 46 / 06 28 10 47 93

p.cellier@montpellier3m.fr